

# Val d'Amboise

Automne 2009 - NUMERO 23

MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'AMBOISE



**L'ACTU EN REVUE**

**La piscine Vallerey** devient intercommunale

PAGE 4



**HABITAT**

**Pour l'accès social** à la propriété

PAGE 9



**ÉCONOMIE**

**Inondations :** quels risques pour l'entreprise ?

PAGE 12

**DOSSIER PAGES 5 à 7**

## un nouveau service d'urbanisme



VAL D'AMBOISE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

[www.cc-valdamboise.fr](http://www.cc-valdamboise.fr)

# SOMMAIRE

**p3 L'actu en revue**  
Vu cet été •  
*La piscine Vallerey devient intercommunale*

**p5 Dossier**  
*Un nouveau service d'urbanisme*

**p8 Conseil communautaire**  
*Réunion du 2 juillet 2009*

**p9 Habitat**  
*Pour l'accession sociale à la propriété •  
Aide à la production de logements sociaux*

**p10 Travaux**  
*Un bâtiment « durable »  
pour les tout-petits*

**p12 Économie**  
*Le Pays Loire Touraine lance une  
nouvelle Orac • Inondations : quels  
risques pour l'entreprise ? • Objectif 37 :  
une association à l'esprit d'entreprise*

**p14 Val d'Amboise pratique**  
*Le personnel formé aux gestes qui  
sauvent • Le ludobus reprend la route !*

**p15 Dans les communes**  
*Une MARPA à Souvigny ? • Gens du  
voyage : les grands rassemblements •  
Seniors, soyez acteurs de votre santé !*

**p16 Les rendez-vous**  
*L'agenda des manifestations  
organisées à Val d'Amboise*



**Magazine de la Communauté  
de communes Val d'Amboise**  
Automne 2009 - numéro 23

Magazine trimestriel d'informations édité par le service communication de la Communauté de communes Val d'Amboise • **Communauté de communes Val d'Amboise** : Amboise, Cangey, Chargé, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Saint-Règle, Souvigny-de-Touraine - **Adresse postale** : BP 308 -

37403 Amboise Cedex - **Bureaux** : 9 bis rue d'Amboise - 37530 Nazelles-Négron - Tél : 02 47 23 47 44 - Fax : 02 47 23 47 50 - Courriel : valdamboise@cc-valdamboise.fr - Site internet : www.cc-valdamboise.fr • **Directeur de la publication** : Claude Courgeau • **Rédactrice en chef** : Sandra Lagedamon • **Conception / mise en pages** : Efil Communication (www.efil.fr) • **Rédaction** : Sandra Lagedamon, Marie Delory • **Comité de lecture** : Chantal Alexandre, Huguette Delaine, Simone Gemond-Maurice, Richard Roig, Chantal Scholzen • **Photos** : service communication de Val d'Amboise, Les Foulées Amboisiennes, Fotolia.com • **Illustrations / infographie** : Efil • **Impression** : Gibert Clarey • **Distribution** : Médiapost (Amboise, Nazelles-Négron, Noizay), communes • **Tirage** : 10 700 exemplaires • **ISSN** : 1953-0765

# édito



Après un bel été propice au repos et aux joies des activités familiales de détente et de découverte, l'heure de la reprise a sonné pour tous.

Vous allez découvrir au fil de ce magazine que la Communauté de communes Val d'Amboise profite de cette rentrée pour vous proposer de nouveaux services.

C'est ainsi que, dès septembre, nos écoliers, collégiens, lycéens et sportifs fréquenteront la piscine couverte Georges Vallerey à Amboise, désormais prise en compétence communautaire. Pour favoriser l'apprentissage de la natation dès le plus jeune âge, le financement du transport des élèves des classes primaires et maternelles sera assuré par la Communauté de communes.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre également, c'est notre tout nouveau service d'urbanisme qui instruira, en lieu et place de la Direction départementale de l'équipement, les demandes d'autorisations des droits du sol. Cette organisation devrait autoriser une meilleure réactivité pour traiter les dossiers à venir. Découvrez-en les modalités à la lecture du dossier que lui consacre ce magazine.

Enfin, l'avancée des travaux de construction du multi accueil Vilvent, à Nazelles-Négron, laisse espérer une ouverture pour le début du mois de novembre.

Vous le constatez, Val d'Amboise veut être en mesure de répondre aux attentes des habitants de son territoire et créer des conditions favorables à son dynamisme.

D'autres besoins existent et la réflexion est d'ores et déjà engagée pour les satisfaire. Nous en reparlerons.

Malgré les difficultés économiques actuelles, Val d'Amboise doit poursuivre son développement économique, mais aussi étoffer son offre de services. C'est tous ensemble, élus et habitants, que nous y parviendrons.

Bonne lecture.

**Claude Courgeau,**  
Président de la Communauté  
de communes Val d'Amboise

# Vu cet été...



■ Le **13 juin**, la classe d'orchestre intercommunale de Val d'Amboise a partagé l'affiche avec les harmonies de Noizay et de Nazelles-Négron à l'occasion d'un concert donné à Noizay. Créée en 2007, cette classe réunit une vingtaine de jeunes musiciens de l'école de musique Paul Gaudet à Amboise, et des écoles de musique de Nazelles-Négron et Limeray.



■ Les **2, 3 et 4 juillet**, le festival Les Courants a battu son plein sous un soleil estival. Cette année, l'organisation disposait de 5 000 verres en plastique réutilisables offerts par Val d'Amboise. Ces verres consignés ont connu un vif succès auprès des festivaliers : la moitié du stock a été emportée en souvenir. Sur le plan environnemental, l'opération a permis d'éviter l'emploi de 21 600 gobelets en plastique jetable, qui auraient dû être incinérés ou enfouis.

■ Le **1<sup>er</sup> juillet**, les membres du bureau de Val d'Amboise étaient conviés à la visite du chantier du pôle petite enfance Vilvent dont la première pierre a été posée à Nazelles-Négron le 14 février 2009. Le gros œuvre est désormais achevé (murs, cloisons, huisseries, réseaux) et les travaux de finition sont en cours. L'équipement devrait être livré début novembre.



■ Au **mois d'août**, Val d'Amboise a fait procéder au curage de la lagune de Souvigny-de-Touraine par une entreprise spécialisée. En trois jours, 1 450 m<sup>3</sup> de boues (soit environ 60 tonnes de matières sèches) ont été extraites des bassins puis épanchées sur des exploitations agricoles volontaires de la commune.





La trêve estivale est mise à profit pour entretenir le bassin, en attendant la reprise des activités.

### Pour le public

La saison 2009-2010 ne voit pas d'augmentation des tarifs d'entrée. En ce qui concerne les activités (aquagym, aquamôme, école de natation...), une nouvelle politique tarifaire instaure deux tarifs, l'un pour les habitants de Val d'Amboise, l'autre pour les usagers résidant hors de la Communauté de communes. Ainsi, la séance d'aquagym ou d'aquamôme est proposée à 4,60 € aux résidents de Val d'Amboise et à 6,50 € pour les extérieurs. Enfin, un nouvel abonnement annuel à 150 € est proposé.

### Pour les clubs sportifs

La gratuité d'accès est maintenue pour les trois clubs fréquentant la piscine : l'Aquatique club amboisien natation, l'ACA plongée et le Club de kayak. ■

**Communauté de communes Val d'Amboise**  
**Service piscine**  
**Tél : 02 47 23 47 44**  
**Courriel : valdamboise@cc-valdamboise.fr**  
**Piscine Georges Vallerey**  
**Tél : 02 47 23 10 69**

# La piscine Vallerey devient intercommunale

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la piscine couverte Georges Vallerey, à Amboise, est gérée par la Communauté de communes. Ce changement de cap s'accompagne de quelques nouveautés.

### Pour les scolaires

Val d'Amboise souhaite proposer au plus grand nombre d'enfants et de jeunes l'apprentissage de la natation pour que tous sachent nager et accèdent aux loisirs aquatiques. Tous les établissements des communes membres bénéficient à présent de créneaux pour utiliser la piscine. L'accès des élèves du secondaire est en partie financé par la Région pour les lycées, et par le Département pour les collèges.

L'accès des écoles maternelles et primaires publiques de Val d'Amboise est financé par les communes (*lire dans l'encadré ci-contre*). A noter que la communauté propose désormais le transport des écoliers depuis leur établissement jusqu'à la piscine. Un nouveau service dont le coût est évalué à 70 000 € par an et qu'elle prendra à sa charge.

Les établissements privés du territoire, enfin, bénéficient également de créneaux d'utilisation gratuits, mais pas du transport.

### La participation des communes

Un montant de 134 714 € correspondant au coût de l'utilisation de la piscine par les scolaires après déduction des subventions a été réparti entre les communes, en fonction du nombre d'habitants.

### Un nouveau capitaine

Willy Henocq, 33 ans, a été recruté pour prendre la barre de l'établissement. Originaire de Picardie, titulaire d'une licence en sciences et techniques des activités physiques et sportives, professeur d'Education physique et sportive, éducateur sportif dans différentes piscines, il dirigeait depuis septembre 2005 la piscine municipale de Bagnolet, en Seine-Saint-Denis. Cet équipement date, comme la piscine Georges Vallerey, des années 1970. Il a su en redorer l'image en optimisant les créneaux d'utilisation, en y développant des activités (aquagym, jardin aquatique, cours de natation adultes, activités pour les femmes enceintes...), un programme pédagogique à destination des scolaires,

et en multipliant les partenariats pour proposer des événements culturels (chorégraphie, théâtre), solidaires (Téléthon, défis humanitaires) ou récréatifs (décor et animations de plage en été).

Une expérience qui sera mise à profit pour dynamiser le fonctionnement de la piscine Vallerey.

« La piscine offre peu de créneaux au public et souffre d'un manque de notoriété. Certains riverains ignorent même son existence, explique le nouveau responsable. La Communauté de communes se donne une saison pour faire un bilan de l'activité et voir dans quelle mesure elle pourrait offrir de nouvelles prestations tout en maintenant des tarifs modérés. »





# Un nouveau service d'urbanisme

Pour pallier le désengagement de l'Etat, Val d'Amboise propose depuis le 1<sup>er</sup> septembre à ses communes un nouveau service d'instruction des autorisations des droits du sol.

L'ensemble des neuf communes a adhéré au dispositif en choisissant un niveau d'intervention adapté à ses besoins.

Cette prestation, apportée aux communes sans contrepartie financière, représentera un coût annuel de 180 000 euros pour la communauté.

Depuis 2003, les villes de plus de 10 000 habitants sont dans l'obligation d'instruire elles-mêmes les demandes d'occupation du sol (permis de construire, de lotir, de démolir...) sur leur territoire. Amboise a ainsi créé son propre service d'urbanisme.

La Direction départementale de l'équipement (DDE), a continué à assurer ce service pour les huit autres communes de Val d'Amboise.

Depuis 2008, l'Etat se désengage progressivement, invitant les communes de moins de 10 000 habitants à reprendre l'instruction des dossiers. Dans le même temps, la qualité du service a baissé, avec un allongement des procédures causant des désagréments aux particuliers, mais également préjudiciable à l'installation des entreprises, donc au dynamisme économique dans son ensemble.

Ce constat a conduit Val d'Amboise à envisager d'instruire les demandes d'autorisations d'occupation et d'utilisation du sol à la place de la DDE en proposant aux communes une convention de service.



*Loin de se réduire à un aspect purement réglementaire, l'urbanisme vise à mettre en forme un projet territorial. Son rôle est d'anticiper les besoins des populations afin de proposer un développement urbain efficace sur le plan socio-économique, et durable sur le plan environnemental.*

## Des niveaux d'intervention concertés

Deux modèles de conventions, correspondant à des niveaux différents d'intervention, ont été proposés aux communes. Ces dernières ont délégué pour six ans tout ou partie de l'instruction de leurs autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Une convention spécifique a été établie pour Amboise.

### Convention A

(Cangey, Neuillé-le-Lierre, Saint-Règle, Souvigny-de-Touraine)

Ces communes délèguent à Val d'Amboise l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme, à l'exception des notes de renseignements d'urbanisme (RU), c'est-à-dire :

> autorisations ou actes instruits par Val d'Amboise :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme art L.410-1.a et b du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables<sup>(1)</sup>

> autorisations ou actes instruits par la commune :

- Notes de renseignements d'urbanisme (RU)

### Convention B

(Chargé, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse)

Ces communes délèguent à Val d'Amboise l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme, à l'exception des notes de renseignements d'urbanisme (RU), des certificats d'urbanisme (art.L.410-1.a du code de l'urbanisme) et de certaines déclarations préalables, c'est-à-dire :

> autorisations ou actes instruits par Val d'Amboise :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme art L.410-1.b du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables à l'exception de celles mentionnées ci-dessous

> autorisations ou actes instruits par la commune :

- Notes de renseignements d'urbanisme (RU)
- Certificats d'urbanisme art.L.410-1.a du code de l'urbanisme
- Déclarations préalables<sup>(1)</sup>

### Une convention spécifique pour Amboise

La situation de la ville d'Amboise, qui dispose d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme entièrement intégré aux services techniques, est particulière. Une convention spécifique lui a donc été proposée. Cette dernière prévoit que l'instruction des autorisations sera effectuée par le service existant, qui compte deux salariés, au sein des services d'Amboise pour le compte de Val d'Amboise. ■

(1) tous travaux de ravalement / travaux, non soumis à permis de construire, ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, sans changement de destination et sans création de SHON / piscines non couvertes dont le bassin est supérieur à 10 m<sup>2</sup> et inférieur ou égal à 100 m<sup>2</sup>, ou celles dont la couverture est de plus de 1,80 m de hauteur / clôtures (dans un secteur délimité par un P.L.U. (plan local d'urbanisme), les communes ou parties de communes l'ayant institué par délibération, le champ de visibilité des M.H. (monument historique classé ou inscrit), les Z.P.P.A.U.P. (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), un site inscrit / murs (autres que les murs de soutènement et de clôture de 2 m de haut et plus) / pylônes, poteaux, statues, gros outillage et ouvrages du même type, autres que éoliennes, de plus de 12 m de haut.

# Le service urbanisme de Val d'Amboise

**L**e service d'urbanisme est domicilié dans les locaux du siège de la Communauté de communes, à Nazelles-Négron et compte deux salariées recrutées cet été.

Denise Duperron, instructeur en autorisation des applications et autorisations des droits du sol, travaillait jusqu'à présent pour la ville de Montmorillon, dans la Vienne, où a été mis en place un service d'instruction en 1984, dès les premières lois de décentralisation. Elle est assistée de Sonia Fagot, qui était auparavant en charge de l'urbanisme et de la pré instruction des autorisations à Montbazou.

Pour mener à bien sa mission, le service urbanisme dispose d'un système d'information géographique couplé à un logiciel de gestion des autorisations d'urbanisme. La mise en place de cet outil a nécessité la numérisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des plans d'occupation des sols (POS) de l'ensemble des communes. Le système intègre également les données historiques de la DDE depuis 1997.

Dans un souci de qualité de service et de gestion rationnelle et homogène des

dossiers à l'échelle de la Communauté de communes, les services d'urbanisme de Val d'Amboise et de la ville d'Amboise travailleront en concertation et utiliseront un système d'information géographique

et un logiciel identiques. Des échanges d'informations, des transmissions de données (statistiques, procédures, formations...) seront également mis en place. ■



## Des changements pour les usagers ?

Pour les demandeurs d'autorisations, le changement de service instructeur n'est pas synonyme de révolution dans les démarches.

La mairie reste leur interlocuteur et le dépositaire des dossiers, le maire reste le décisionnaire.

### La préparation des dossiers

> retrait des formulaires : à la mairie du domicile ou de la commune concernée par la demande d'autorisation. Il est également possible de les télécharger depuis le site internet de Val d'Amboise, [www.cc-valdamboise.fr](http://www.cc-valdamboise.fr).

> dépôt des dossiers complets : à la mairie du domicile ou de la commune

concernée par la demande d'autorisation. Cette dernière est en effet chargée de l'enregistrement et de l'émission d'un récépissé de dépôt à remettre au demandeur. Elle envoie ensuite le dossier au service d'urbanisme de Val d'Amboise (à l'exception d'Amboise où les dossiers sont instruits sur place).

> demande de renseignements : pendant la phase de pré instruction et d'instruction, un contact peut être pris avec la mairie du domicile ou de la commune concernée par la demande d'autorisation. Cette dernière orientera le demandeur vers le service urbanisme de Val d'Amboise si le dossier le nécessite.

### L'instruction et le mode de décision

> instruction des demandes d'autorisation : conformément aux documents

d'urbanisme (PLU ou POS) de la commune concernée. A l'issue de l'instruction et après avoir consulté les services compétents (commune, assainissement, réseaux techniques, incendie, accessibilité, DDASS...) le service urbanisme rédige un projet d'arrêté autorisant ou non le projet, et la décision finale appartient au maire. ■

EN 2008

**1 000**

**demandes d'autorisation instruites sur le territoire, dont la moitié par Amboise.**



## Réunion du 2 juillet 2009

### FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS :

**3,9%**

en moins sur le montant du loyer 2008

### DÉCHETTERIE :

**500 000 €**

par an pour la gestion

### Foyer de jeunes travailleurs

Le montant de la redevance due par l'Association pour l'habitat des jeunes en Pays Loire Touraine, qui gère le foyer, est fonction des frais financiers supportés par Val d'Amboise pour la reprise de la structure. Une part de ces frais varie selon le taux du Livret A, qui a considérablement baissé. Val d'Amboise souhaite que cette baisse soit répercutée sur le prix du loyer du Foyer de jeunes travailleurs. Ainsi, le loyer de septembre 2009 sera diminué de 5 298,90 €. Un nouvel ajustement des frais réels sera effectué chaque année. Pour mémoire, le montant annuel des loyers dus à Val d'Amboise s'élève à 136 224 €.

### Boucles cyclables

Depuis 2005, une réflexion est menée pour créer en Pays Loire Touraine un réseau de boucles cyclables complémentaire à La Loire à vélo. En 2007, le conseil communautaire a donné son feu vert à la

programmation d'une première boucle « Nazelles-Négron - Noizay - Amboise » (liaison gare).

La Communauté de communes du Vouvrillon porte elle aussi un projet d'itinéraire cyclable au départ de Tours. Le principe d'une fusion des projets pour créer une liaison « Tours - Rochecorbon - Vouvray - Noizay - Nazelles - Amboise », avec des aménagements et une signalétique cohérents, a été décidé, et une étude de faisabilité va être lancée.

### Accession sociale à la propriété

Le conseil communautaire a adopté le principe d'une aide à l'accession sociale à la propriété destinée aux ménages répondant aux conditions légales du dispositif Pass Foncier (*lire l'article page suivante*).

### Marché de la déchetterie

Le marché de service concernant la gestion de la déchetterie intercommunale d'Amboise arrive à échéance le 31 décembre 2009. Il en est de même pour la communauté voisine, Bléré Val de Cher. Les deux collectivités souhaitent lancer une procédure d'appel d'offres groupé pour cette prestation, afin d'en optimiser les conditions techniques et financières. Val d'Amboise procédera au lancement de la consultation ; chacun des membres signera ensuite avec le prestataire retenu son propre marché.

### Voirie communautaire

Le réseau des voiries communautaires intègre de nouvelles voies situées à Amboise : la rue des Martyrs de la résistance (de la RD751 à place Saint Denis incluse) et la rue Bretonneau (de la place Saint Denis jusqu'au n°118). ■





# Pour l'accession sociale à la propriété

Le 2 juillet dernier, Val d'Amboise a adopté le principe d'une aide à l'accession réservée aux ménages répondant aux conditions légales du Pass-Foncier.

**L**a Communauté de communes s'est dotée en 2007 d'un Programme local de l'habitat (PLH) pour une durée de six ans. Le programme retenu pour atteindre les objectifs que se fixe la collectivité en matière d'habitat comprend des actions visant à développer et diversifier l'offre de logements aidés.

Une première mesure a été initiée en 2008 pour développer l'offre de logements adaptés aux revenus modestes, avec la mise en place d'une aide à la création de logements locatifs sociaux sur le territoire (*lire l'article ci-dessous*).

Val d'Amboise souhaitait également favoriser l'accession à la propriété de ménages primo accédants dits « à revenus modestes ».

## Pour accéder au Pass-Foncier

Parmi les moyens permettant d'apporter une aide à ces familles, le dispositif Pass-Foncier a été élaboré grâce au 1 % logement (fonds abondé par les entreprises privées de plus de 20 salariés). Il s'agit d'une aide réservée aux foyers primo accédants respectant certains plafonds de ressources, pour faire construire leur résidence principale en bénéficiant d'une TVA à 5,5 % et en deux temps : construction de la maison d'abord, achat du terrain ensuite.

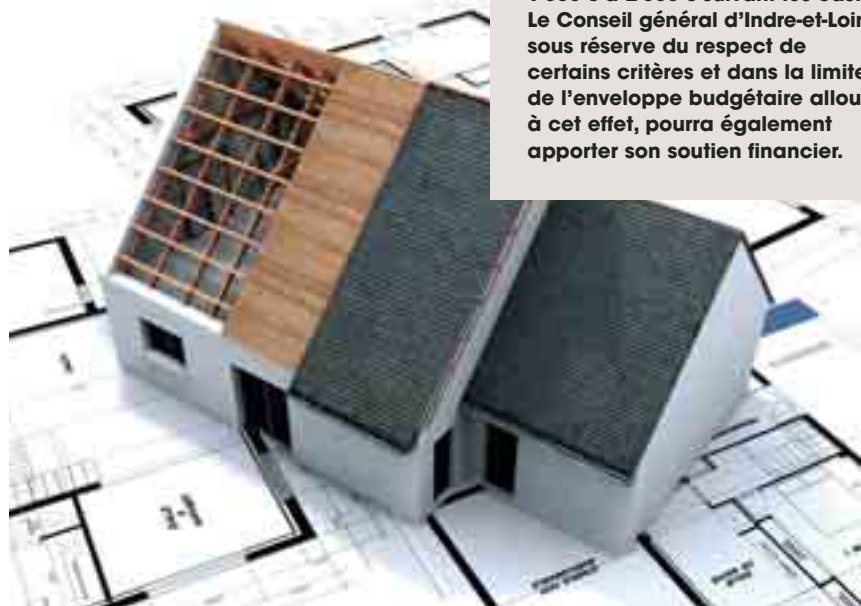
L'acceptation d'un dossier Pass-Foncier est toutefois conditionnée par l'attribution d'une aide par une collectivité locale sous forme de subvention. Pour permettre aux ménages éligibles d'y accéder, Val d'Amboise crée donc sa propre aide locale et proposera de 3 000 € par projet pour les ménages de 3 personnes ou moins, à 4 000 € par projet pour les ménages de 4 personnes. Outre les conditions d'éligibilité au Pass-Foncier, la communauté conditionnera son aide au respect de critères liés :

- au parcours résidentiel des ménages,
- à l'intégration dans les opérations groupées des objectifs de mixité sociale et de consommation foncière inscrits dans le PLH, et dans les opérations

individuelles, au respect de la continuité du tissu urbain,

- au respect de normes permettant aux ménages de maîtriser leurs charges en matière de consommation d'énergie.

Une clause antispéculative s'appliquera en outre en cas de changement de destination de la résidence ou de revente, sauf cas exceptionnels (accidents de la vie). ■



## Aide à la production de logements locatifs sociaux

**L**e fonds d'aide intercommunal pour la création de logements locatifs sociaux a été créé en 2008. Il a pour objectif de favoriser le développement du parc de logements en permettant aux opérateurs (organismes HLM et organismes agréés pour le logement des personnes défavorisées) d'assurer l'équilibre de leurs projets, dans un contexte foncier tendu et

## Douze subventions à attribuer en 2009

Le Comité interprofessionnel du logement Val de Loire (CIL), collecteur du 1 % logement en Indre-et-Loire, a été désigné par Val d'Amboise pour porter le dispositif et instruire les dossiers. Pour toute demande d'information concernant les critères d'éligibilité ou le retrait d'un dossier de demande d'aide, adressez-vous à cet organisme.

### > Agence de Tours

15, place Michelet

Bureaux ouverts sans interruption du lundi au mercredi de 8h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 19h et le vendredi de 8h30 à 17h.

Tél : 02 47 05 62 86

[www.cil-valdeloire.com](http://www.cil-valdeloire.com)

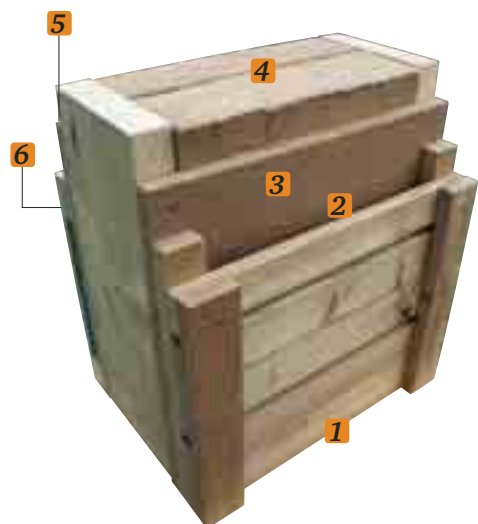
## Les partenaires

Val d'Amboise pourra bénéficier pour chaque subvention accordée d'une aide de l'Etat s'élevant de 1 000 € à 2 000 € suivant les cas. Le Conseil général d'Indre-et-Loire, sous réserve du respect de certains critères et dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à cet effet, pourra également apporter son soutien financier.



# Un bâtiment « durable » pour les tout-petits

Le pôle petite enfance Vilvent, à Nazelles-Négron, accueillera ses premiers jeunes occupants dans quelques semaines. Ce bâtiment de 650 m<sup>2</sup> a été conçu dans le cadre d'une démarche de développement durable, en accord avec les critères définis par le Pays Loire Touraine et la Région Centre. Revue des détails qui font la différence pour l'environnement et le bien être des petits...



## Murs extérieurs

Épaisseur : 31,4 cm

- 1 bardage bois en pin thermo-huilé avec des montants en mélèze brut
- 2 vide d'air
- 3 panneau en fibres de bois compressées éliminant l'ensemble des ponts thermiques
- 4 ossature bois avec isolation en laine de bois (copeaux de bois compressés, 20 cm d'épaisseur)
- 5 panneau de fibres de bois
- 6 vide sanitaire
- 7 fermacell (plaque composée de roche sédimentaire renforcée par de la cellulose, sans aucun adjuvant chimique ; se recouvre de caoutchouc, tissu ou peinture à la caséine)

Dès sa conception, le pôle petite enfance a intégré des critères de faible consommation énergétique : orientation du bâtiment, ouvertures de faibles dimensions, grandes surfaces vitrées au sud pour capter la chaleur en hiver, auvent, végétation et pergola pour protéger ces mêmes baies du rayonnement solaire en été. Ces spécificités autorisent l'absence de climatisation.

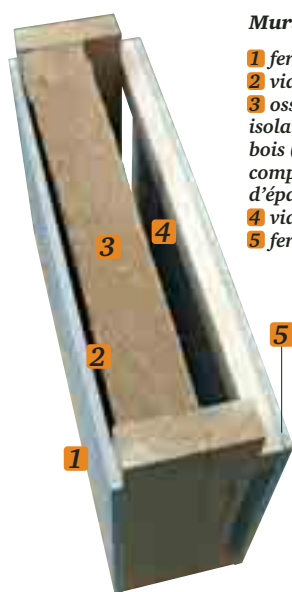
Un audit énergétique a permis de déterminer la meilleure source d'énergie : une chaudière gaz à condensation. La structure est par ailleurs dotée de panneaux photovoltaïques qui permettront de fournir un appoint en eau chaude.

## Des matériaux « naturels »

La construction est à ossature bois avec un doublage en laine de bois (fibre de bois

compressée) pour les murs et en ouate de cellulose pour la toiture. Ces matériaux apportent une bonne isolation, tout en permettant des échanges avec l'extérieur, par perméance : le bâtiment « respire ». Les matériaux intérieurs ont été choisis dans le même souci de performance technique et

en raison de leur caractère naturel, particulièrement adapté à l'usage des jeunes enfants : sols revêtus de caoutchouc naturel dans les pièces de petite enfance, soubassements en lambris bois, caoutchouc, ou tissu, murs recouverts de peinture à la caséine (une protéine du lait)... ■



#### Murs intérieurs

- 1 fermacell
- 2 vide d'air
- 3 ossature bois avec isolation en laine de bois (copeaux de bois compressés, 10 cm d'épaisseur)
- 4 vide sanitaire
- 5 fermacell



La structure du plafond est crénelée afin de constituer un piège à sons. Un résilient acoustique est mis en place entre les tasseaux. L'isolation en sous-toiture est réalisée en ouate de cellulose. La toiture est en ardoise.

## Une structure d'accueil attendue

Le multi accueil Vilvent proposera 15 places en crèche et 15 en halte garderie. Les places en crèche (accueil permanent) sont d'ores et déjà pourvues, les inscriptions ayant été enregistrées au fil des demandes par le service petite enfance de Val d'Amboise, qui est commun aux deux structures. Mais dès à présent, les futurs parents peuvent déposer une demande d'inscription pour leur enfant à naître auprès du multi accueil d'Amboise. En ce qui concerne l'inscription en halte-garderie, elle sera possible dès l'annonce de la date d'ouverture officielle, qui se fera par voie de presse et affichage dans les mairies.

Depuis la fermeture par la Croix Rouge de la halte garderie Ri'Bambin, au début de l'été 2007, le territoire était dépourvu

d'un tel équipement. C'est donc une bonne nouvelle très attendue par les parents ayant besoin d'un mode de garde occasionnel. ■

> **Multi accueil Les Bouts d'Chou**  
10 allée de Malétrenne - 37400 Amboise  
Tél : 02 47 23 47 24

Permanences inscriptions les lundis et jeudis de 14h30 à 18h, ou sur rendez-vous.



#### Réseau d'assainissement à Noizay

Le chantier d'extension du réseau d'assainissement collectif à Noizay ouest, sur plus de 2,6 kilomètres, a occupé la route départementale, puis le coteau de février à avril. A cet endroit, les travaux ont nécessité des précautions maximales, en raison de l'exiguïté des rues et de la présence de nombreux murs de soutènement et caves. Des engins de taille réduite ont été utilisés, et les tranchées étaient rebouchées chaque soir pour rendre les voies à la circulation. Soixante-dix foyers vont ainsi pouvoir se raccorder au réseau. Montant de l'investissement : 480 000 €.

#### Invisible bassin...

Gain d'espace et qualité environnementale : le bassin de rétention créé pour recueillir les eaux pluviales des futurs Espaces Saint-Maurice et des entreprises voisines est entièrement enterré. Sa capacité est de plus de 1 000 m<sup>3</sup>. Le chantier de passage sous la digue et de rejet en Loire débutera à la fin de l'été. Montant de l'investissement : 980 000 €.

Avril 2009



août 2009



# Le Pays Loire Touraine lance une nouvelle Orac

Après celle menée de 2001 à 2005, le Pays renouvelle l'opération de restructuration des activités et des commerces, qui cible les artisans et commerçants locaux.

Orac 2001-2005



Le bilan de la première Orac s'est révélé très positif, avec un soutien apporté à 193 entreprises, pour un montant de subvention globale de 1,3 million d'euros. Après une période de carence de 3 ans, les élus locaux ont saisi l'opportunité de relancer ce dispositif d'aide aux projets d'investissements des entreprises artisanales et commerciales. Une étude a permis de mettre en évidence un potentiel de 220 porteurs de projets pour la période 2009-2013.

## Pour qui, pour quoi faire ?

Peuvent bénéficier de l'Orac les artisans et commerçants immatriculés dans le péri-

mètre du Pays Loire Touraine. Ils doivent être inscrits au répertoire des métiers ou au registre du commerce et être à jour de leurs obligations sociales et fiscales.

Les travaux subventionnables sont les aménagements immobiliers, les devantures, les acquisitions de matériel, ainsi que l'achat, l'équipement et la mise aux normes des véhicules.

La subvention est égale à 30 % du montant hors taxes des dépenses éligibles. Elle est comprise entre 3 000 € et 10 000 €.

La Chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre-et-Loire et la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine, désignés comme partenaires technique de l'opération, accompagnent les porteurs de projets dans le montage de leur dossier et en valident la viabilité économique. ■

> **Le syndicat mixte du Pays Loire Touraine anime l'Orac sur son territoire avec le partenariat financier de l'Etat (340 650 €), de la Région (322 000 €) et du Département (100 000 €) pour la 1<sup>ère</sup> tranche 2009-2011.**

## Inondations : quels risques pour l'entreprise ?

L'Établissement public d'aménagement de la Loire, a entrepris une démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

Ce programme, qui concerne six régions, 16 départements et 18 villes de plus de 30 000 habitants arrosés par la Loire, a donné lieu à la création d'une base de données qui recense les entreprises concernées par le risque, et au déploiement d'une campagne de sensibilisation des élus locaux et des techniciens des collectivités territoriales.

Un cabinet spécialisé a également été chargé de la réalisation de diagnostics « gratuits » dans les entreprises volonta-

res, le coût de la prestation (3 000 € par expertise) se trouvant financé à 50 % par les collectivités et à 50 % par des crédits européens. Objectif de l'opération : informer les acteurs économiques et réduire les conséquences négatives associées aux inondations en leur fournissant un outil utile pour la mise en place d'un plan de sauvegarde.

Val d'Amboise a choisi de financer cinq diagnostics sur son territoire et a prévu une enveloppe de 7 500 € à cet effet. La

### Apeva : 2 nouveaux bénéficiaires

La société de services diagnostiques thermiques et énergétiques, **Baticonsult**, récemment créée à Pocé-sur-Cisse, se voit allouer une subvention pour l'achat de matériels informatiques, d'appareils de mesure et de contrôle et d'une porte soufflante.

**Althea Diagnostic**, entreprise de diagnostic immobilier en cours de création à Amboise, va bénéficier d'une subvention pour l'aménagement de son local, l'acquisition de matériel spécifique et de matériel informatique.

**9 819 €**

de subventions Apeva allouées à ces deux entreprises.

**65 875 €**

investis par les porteurs de projets.



communauté a par ailleurs adressé une demande au Conseil régional du Centre, partenaire de l'opération, pour bénéficier du subventionnement de cinq diagnostics supplémentaires.

Les entreprises Costen, Equip Labo, Huard Adam, Verrerie Dumas, A2ME et Centre Leclerc ont ou vont bénéficier d'un diagnostic.

Une prochaine commission développement économique désignera les quatre suivantes. ■

# Objectif 37 : une association à l'esprit d'entreprise

Fondée en 1994, installée à Nazelles-Négron depuis 1998, l'association Objectif 37 lutte contre l'exclusion sociale, professionnelle, et travaille à l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi par la mise en situation de travail.

**O**bjectif 37, qui a ouvert une seconde antenne à Montbazou en mai 2009, organise son activité autour d'un chantier d'insertion, dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts, et un atelier de location de cyclomoteurs.

L'association est par ailleurs opérateur dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale d'Amboise (CUCS) : elle a salarié quatre habitants de la Verrerie pendant un mois pour aménager un square dans leur quartier en 2008.

« La majorité des salariés ne possède aucun diplôme et près de la moitié n'a jamais travaillé plus d'un an en continu, explique Mickaël Le Dorze, directeur d'Objectif depuis 2006. L'obtention d'un contrat de travail et un accompagnement social permettent de valider un penchant pour un métier, d'envisager un avenir professionnel réaliste, et d'engager un parcours qualifiant ». Environ 6,7 % du temps de travail est ainsi consacré à la professionnalisation : formations en relation avec l'environnement, à la conduite d'engins de manutention et de chantier, aux métiers du bâtiment...

« Le temps de parcours nécessaire à une sortie vers l'emploi durable, c'est-à-dire en CDI ou CDD de plus de six mois, est d'un an environ, poursuit Monsieur Le Dorze.

**60 personnes**  
salariées en 2008



Un chantier en bord de Loire sur l'itinéraire possible de la Loire à vélo.



Cette issue concerne environ 10 % de nos salariés ». Pour les autres, une formation ou une nouvelle mise en situation professionnelle sont nécessaires pour se rapprocher de l'emploi.

## Développer partenariats et offre d'emploi

Objectif 37 emploie actuellement 44 salariés (36 équivalents temps plein) dont quatre encadrants techniques professionnels. L'association s'acquitte des mêmes taxes qu'une entreprise classique et génère un chiffre d'affaires de 200 000 €, qui équivaut à celui d'une entreprise de cinq personnes. Son budget est abondé par l'Etat et les collectivités locales à hauteur de 70 %.

« Quand on dépend fortement des fonds publics, il est important de rechercher constamment de nouveaux partenaires » conclut le directeur. Comme de défricher de nouveaux champs d'activité : Objectif 37 souhaite ainsi développer son offre d'insertion pour les femmes, qui représentent à ce jour à peine plus de 10 % de son effectif. ■

**28 000 heures**  
de travail

**1 900 heures**  
de formation  
des salariés

### Le chantier d'insertion

Objectif 37 intervient dans la restauration et l'entretien des espaces naturels, des zones humides, les travaux forestiers, la création et l'entretien d'espaces verts, la collecte de déchets (cartons).

L'association Objectif 37 est chargée par Val d'Amboise de la collecte des cartons des professionnels à Amboise, ainsi que de plusieurs chantiers d'entretien d'espaces verts. Objectif participe également à l'aménagement d'une aire de pique-nique aux abords de la base de canoë de Mosnes et mène des travaux d'abattage et de débroussaillage près de l'ancien port, sur l'itinéraire possible de la Loire à vélo.

### L'atelier location de cyclomoteurs

Créé en 2001, il propose la location d'un cyclomoteur aux personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité pour l'accès à l'emploi ou à la formation.

En 2008, 19 personnes ont pu accéder à un emploi et s'y maintenir au travers de 3 350 jours de location.

### Un taxi vers l'emploi

Dans le cadre du CUCS d'Amboise, Objectif 37 a lancé en juillet 2009

« Un taxi vers l'emploi » destiné à faciliter la mobilité des habitants des quartiers de la Verrerie et de Malétrenne-Plaisance pour leurs démarches administratives, de recherche d'emploi, de formation... Un emploi de chauffeur a été créé. Pour son premier mois d'activité, le taxi a transporté 20 usagers et effectué 85 courses moyennant le coût d'un ticket de bus, soit un euro l'aller-retour.

# Le personnel formé aux gestes qui sauvent



*En cas d'hémorragie, comment réaliser un pansement compressif...*

Au printemps dernier, les employés de la Communauté de communes ont participé à une formation aux premiers secours. Animée par l'École de secours et de sauvetage d'Indre-et-Loire, elle s'est déroulée à la caserne d'Amboise.

**L**a formation Prévention Secours Civiques (PSC1) permet d'apprendre les gestes qui sauvent dans les situations d'urgence, en cas d'accident, à la maison, au travail, pendant les loisirs...

Les salariés volontaires de Val d'Amboise ont bénéficié d'une formation théorique et pratique de deux journées, sous la tutelle d'un moniteur sapeur pompier. Ils ont acquis les bons réflexes pour protéger une victime sur les lieux d'un accident, alerter correctement les secours, secourir une personne victime d'un étouffement, d'un malaise ou d'un traumatisme, réaliser un pansement compressif en cas d'hémorragie, pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire.

Le PSC1 s'est déroulé dans la bonne humeur, grâce à des formateurs méthodiques et désireux de faire partager leur passion pour le secours d'autrui.

La formation a été appréciée par tous, et particulièrement par les employées de la crèche Les Bouts d'Chou, qui veillent chaque jour sur les tout-petits. ■

**De nombreux organismes assurent la formation au PSC1.**

**Quelques contacts :**

> **ESS 37 - 02 47 23 60 60**

> **Protection civile de l'Indre et Loire**  
**02 47 49 07 01**

> **La Croix Rouge - www.croix-rouge.fr**

## Le ludobus reprend la route !

**L**e ludobus de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADPEP 37) se lance pour une nouvelle année sur les routes de nos communes.

Cette ludothèque de 1 200 jeux et jouets se déplace à l'aide d'un camion aménagé et intervient à Val d'Amboise dans le cadre du relais d'assistantes maternelles, avec plusieurs objectifs : favoriser la socialisation des petits qui ne vont pas à la crèche, offrir aux assistantes maternelles agréées l'opportunité de proposer des activités contribuant à l'éveil et à la créativité, et donner une chance égale aux enfants en leur proposant de découvrir une grande variété de jeux.

Le ludobus accueille aussi les parents de jeunes enfants qui souhaitent connaître un moment d'échange avec d'autres parents, des professionnels de la petite enfance, ou encore faire découvrir à leur petit les joies de la vie en collectivité !

En 2009-2010, plus de vingt séances sont programmées. Elles sont annoncées par affichage, en mairie, et par courrier adressé



mensuellement aux assistantes maternelles agréées. Toutes les salles communales ne permettant pas l'accueil de jeunes enfants, des regroupements de communes sont proposés. Contactez le relais d'assistantes maternelles pour en connaître le détail : 02 47 57 04 19 (antenne nord, à Nazelles-Négron) ou 02 47 57 88 52 (antenne sud, à Amboise). ■

**Pocé-sur-Cisse** : les mardis 29 septembre, 24 novembre 2009, et 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai et 22 juin 2010.

**Chargé** : les mardis 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre 2009, et 19 janvier, 16 mars, 20 avril, 18 mai et 15 juin 2010.

**Neuillé-le-Lierre** : les mardis 11 mai et 8 juin 2010.

**Noizay** : les mardis 10 novembre, 8 décembre 2009, et 9 mars 2010.



*Les maisons d'accueil rurales pour personnes âgées offrent des conditions de vie et des activités de nature à favoriser l'autonomie de leurs résidents.*

## Une MARPA à Souvigny ?

Une étude de besoin relative au projet de création d'une maison d'accueil rurale pour personnes âgées à Souvigny-Touraine est en cours.

La Marpa est une petite unité de vie qui offre jusqu'à 24 logements privatifs de types 1 et 2, des services (de l'aide ménagère à l'hospitalisation à domicile) et des activités collectives (préparation des repas, animations...). Implantée en cœur de village, elle entretient des liens étroits avec les associations, les services de proximité, et permet à ses résidents de vieillir

sans rupture avec leur environnement.

Il existe six Marpa en Indre-et-Loire, mais le secteur d'Amboise en est dépourvu. La création d'un tel établissement est inscrite comme « prioritaire » au schéma gérontologique départemental. L'étude menée sur les territoires des Communautés de communes Val d'Amboise et Les Deux Rives, a pour objectif d'analyser les besoins de la population et de s'assurer de l'existence d'un réseau médico-social structuré sur le secteur. Elle rendra ses conclusions à l'automne. ■

## Seniors, soyez acteurs de votre santé !

L'association santé éducation et prévention sur les territoires Touraine (ASEPT, à Tours) propose aux plus de 55 ans et aux personnes retraitées des ateliers mémoire (méthode « PAC Eurêka »), du bien vieillir et de prévention des chutes.

Ces séances, qui rassemblent de douze à quinze participants, se déroulent dans les communes, dans des structures de proximité. Pour la seconde année, l'ASEPT se propose d'intervenir à Nazelles-Négron pour les habitants de la région d'Amboise et organise à cet effet une réunion d'information. Rendez-vous le mardi 29 septembre à 15h au centre socio culturel Val de Cisse, avenue des Courvoyeurs, à Nazelles-Négron.

> **Contact ASEPT Touraine :**  
Mme Bourgeois  
Tél : 02 47 31 61 18

## Gens du voyage : les grands rassemblements

Cet été, plusieurs communes de Val d'Amboise ont vécu les arrivées en masse de gens du voyage : Noizay, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, et surtout Chargé, qui dut faire face à un afflux de très nombreuses caravanes, représentant près d'un millier de personnes.

Les élus locaux ont alors dû composer et trouver des solutions dans l'urgence, déplorant qu'aucune aire de stationnement pour de tels rassemblements ne soit aménagée sur le département d'Indre et Loire. Ils souhaitent que les autorités préfectorales prennent en compte l'urgence d'un tel équipement dans l'élaboration du nouveau schéma départemental des aires de stationnement. ■

*L'aire d'accueil de Bois de Plante, à Saint-Pierre-des-Corps, fermée en août pour entretien.*



☒ **Dimanche 27 septembre**  
**Brocante** au village de Négron

☒ **Dimanche 27 septembre**  
**Maison de la Loire**, à Montlouis  
Portes ouvertes de 14h à 18h,  
Nettoyage, jeux, découverte à l'Île de  
Bondésir  
Info : 02 47 50 97 52

☒ **Samedi 3 octobre**  
• **Randonnée de la Bernache** à Cangey  
Rando pédestre suivie d'un buffet campagnard  
Info et inscriptions : 02 47 30 19 40  
• **Madame Raymonde**  
Théâtre Beaumarchais, à Amboise, à  
20h30  
Découvrez toute la saison culturelle sur le  
site internet de la ville d'Amboise  
[www.ville-amboise.fr](http://www.ville-amboise.fr)

☒ **Du 3 au 18 octobre**  
**Exposition d'automne** à Amboise  
« La femme » par Malou Ancelin, Cathie  
Koenig et Véronique Mullier.  
Salle des fêtes Francis Poulenc  
Rencontre avec les artistes le samedi 10  
octobre de 15h à 19h

☒ **Dimanche 11 octobre**  
**Paris-Tours**  
La grande course cycliste traverse la  
région d'Amboise.

☒ **Dimanche 18 octobre**  
• **Les foulées amboisiennes**  
Course pédestre  
Info : 02 47 57 33 72  
• **Brocante** d'articles pour enfant à Chargé  
Salle Mangeant en journée

☒ **Samedi 31 octobre**  
**Conférence** à Amboise  
« Quelques aspects de l'architecture  
Renaissance à Amboise » par Evelyne  
Thomas  
Salle des mariages à 17h

☒ **Jeudi 5 novembre**  
**Conseil communautaire**  
Centre socio culturel de Nazelles-Négron  
à 18h30

☒ **Dimanche 8 novembre**  
**Fête de la noix** à Noizay  
Salle Val de Loire en journée  
Info : 02 47 52 11 40

☒ **Samedi 14 novembre**  
**Concert** de la Sainte Cécile à Cangey  
Eglise de Cangey à 18h

☒ **Les 14 et 15 novembre**  
**Vide-poussette** à Noizay  
Brocante d'articles pour enfants et de pué-  
riculture  
Salle Val de Loire en journée  
Info : 02 47 52 90 68

☒ **Dimanche 15 novembre**  
**A-Musées-vous en région Centre**  
Musée de l'Hôtel de ville, à Amboise, à  
partir de 14h

☒ **Samedi 21 novembre**  
**Championnat de VTT des sapeurs  
pompiers de Touraine**  
Epreuve départementale et interdépar-  
tementale. Epreuves jeunes et adultes.  
Départs à Chançay à partir de 14h15  
Info et inscriptions : 02 47 40 02 13

☒ **Les 28 et 29 novembre**  
**Salon des potiers** à Amboise  
Salle des fêtes Francis Poulenc de 10h à  
13h et de 15h à 19h

☒ **Samedi 12 décembre**  
• **Marché de Noël** à Chargé  
• **Journée de l'Avent** à Cangey  
Exposition-vente d'artisanat  
Salle des fêtes en journée

☒ **Les 12 et 13 décembre**  
• **Marché de Noël** à Pocé-sur-Cisse  
Salle polyvalente toute la journée

☒ **Jeudi 17 décembre**  
**Conseil communautaire**  
Centre socio culturel de Nazelles-Négron  
à 18h30

☒ **Du 18 au 20 décembre**  
**Marché de Noël** à Amboise  
Quai du Général de Gaulle de 10h à 19h



### ☒ **Bon pied, bonne bernache !**

La 9<sup>e</sup> édition de la randonnée de la Bernache de Cangey est organisée le samedi 3 octobre en fin de journée.

Elle investira les chemins buissonniers du hameau de Fleuray, suivant un circuit de douze kilomètres environ. Pour revigorer les marcheurs, une « pause bernache » sera proposée au milieu du parcours, et un buffet campagnard les attendra à l'arrivée.

**Info et inscriptions : 02 47 30 19 40  
ou à Fleuray, le jour même, avant 17h.**



### ☒ **A foulées... Amboisiennes**

La 18<sup>e</sup> édition des Foulées Amboisiennes investira la ville et ses alentours le dimanche 18 octobre. Au programme, deux parcours en ville (1 et 2 km) et deux à la campagne (9 et 16 km), avec des départs à partir de 14 heures pour les jeunes nés à partir de 1994 (qui bénéficient de l'exonération des droits d'inscription) et à 15h15 pour les adultes.

Plus de 1 500 participants avaient foulé le macadam amboisien en 2008. Combien cette année ?

**Info et inscriptions : 02 47 57 33 72  
ou [aamboise.athle@wanadoo.fr](mailto:aamboise.athle@wanadoo.fr)**

## SERVICES ET STRUCTURES DE VAL D'AMBOISE

[www.cc-valdamboise.fr](http://www.cc-valdamboise.fr)

> **Services de la Communauté de communes**  
9 bis rue d'Amboise à Nazelles-Négron  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et  
de 13h30 à 16h30.

Accueil, direction générale des services, services techniques  
(assainissement, collecte, travaux), service développement  
économique, service communication, service comptabilité,  
service du personnel, secrétariat petite enfance.

Tél : 02 47 23 47 44 • Fax : 02 47 23 47 50  
[valdamboise@cc-valdamboise.fr](mailto:valdamboise@cc-valdamboise.fr)

> **Crèche « Les Bouts d'Chou »**  
10 allée de Malétrenne à Amboise  
Tél : 02 47 23 47 24  
[creche.cvva@cc-valdamboise.fr](mailto:creche.cvva@cc-valdamboise.fr)



VAL D'AMBOISE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Accueil du public : du lundi au jeudi de 7h15 à 18h30.  
Le vendredi de 7h15 à 18h. Permanences inscriptions :  
lundi et jeudi de 14h30 à 18h.

> **Relais assistantes maternelles**  
• Antenne nord, 15 rue de Perreux à Nazelles-Négron  
Tél : 02 47 57 04 19  
Accueil du public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de  
9h à 17h, de préférence sur rendez-vous. Rendez-vous  
possible entre 12h et 14h.

• Antenne sud, 4 allée des Tilleuls à Amboise  
Tél : 02 47 57 88 52  
Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 13h30 à 17h30. Rendez-vous possible après 17h30.